

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice :** 19
Présents : 15
Votants : 16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 31 mars,
le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment
convoqué, en date du 26 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire en
salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER,
Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la
désignation du secrétaire de séance.

Mme Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, EV. PARENT, T. MEROT, N. FAVRE, D.
MORAIN, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT,
EL. PARENT, F. VINIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, MJ. DUMAS, D.
COUSTEIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

V. SANZO ayant donné procuration à L. COUSTEIX

ABSENTS EXCUSES : B. WEILAND, L. DECROIX, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-21

OBJET : BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur l'adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année
2025 relatif au budget général, joint en annexe, avec reprise des résultats 2024.

Le budget primitif 2024 se résume ainsi :

Section de fonctionnement (recettes et dépenses)	2 485 178,09
Section d'investissement (recettes et dépenses)	1 033 365,94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 relatif au budget général avec reprise
des résultats 2024 selon le résumé ci-dessous :

Recettes et dépenses de fonctionnement :	2 485 178,09
Recettes et dépenses d'investissement :	1 033 365,94

Monsieur GAUTHIER, Mesdames DUMAS et VINCENT s'abstenant (1)

La délibération est adoptée à l'unanimité par 16 voix pour, 0 contre, 3 abstentions.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme

Le maire,
Christian BERTHOMIER



La secrétaire de séance
Madame Evelyne PARENT